



## QUESTION SUR LE DOSSIER DE SURENDETTEMENT

Par **sonia86**, le **17/10/2010 à 19:43**

Bonsoir,

Suite à ma question précédente, malgré que la Banque de France m'a dit de ne pas payer, j'ai été harcelé tous les jours par certains créanciers ou j'ai dû envoyer une modeste somme car sinon on me laissait pas tranquille et j'en étais malade, j'ai informé la Banque de France pour cela, car d'autres ne m'ont rien réclamé à ce jour, ce n'est pas un privilège que j'ai fait, mais pour calmer mon moral est-ce une erreur que j'ai faite ?  
doit continuer à payer mon loyer par chèque ?

Merci

Par **Claralea**, le **17/10/2010 à 20:41**

Appelez la banque de France demain et posez leur la question, ils savent où en est votre dossier et pourront vous répondre